

PRESENCES DU GRAND RABBIN

Vendredi soir : Min'ha / Maariv
Maison Juive Dumas **Office Carlebach**

Samedi matin : Cha'harit
Maison Juive Dumas

Samedi soir : Min'ha / Séouda Chlichit
Maison Juive Dumas

HORAIRES DES PRIERES

		SYNAGOGUE BETH YAACOV	SYNAGOGUE DUMAS*
Vendredi 13 février	Maariv *(chir hachirim 17h45)	18h00	 18h00
Samedi 14 février	Cha'harit suivi d'un kiddouch offert *Présence de Rav E. Ackermann	9h30 *	9h00
	Min'ha, Séouda Chlichit et cours (Chkia: 17h59)	17h15	17h15
	Maariv	18h45	18h45
	Melavé-Malka en musique à Beth Yaacov	19h30	
Roch Hodech Adar	Veille de Roch Hodech lundi 16 février		
Mardi 17 février	Cha'harit, Roch Hodech 1 ^{er} jour	7h15	7h00
Mercredi 18 février	Cha'harit, Roch Hodech 2 ^{ème} jour	7h15	7h00
Semaine	Cha'harit	7h15 (lundi et jeudi)	7h00
	Min'ha du lundi au vendredi		13h30
	Maariv du dimanche au jeudi		19h00
	Cha'harit dimanche et jours fériés	8h00	8h00

COURS DE LA SEMAINE

Ce Chabbat	En ligne	Cours hebdomadaires
<p>Min'ha suivi du cours et de Maariv</p> <p>17h15 : Syn. Maison Juive Dumas</p> <p>« LE PRESENT EN DEBAT : AUTOOUR DU TOME V DE “PAROLES ACTUELLES” »</p> <p>Par le Rav Mikhaël BENADMON et l'auteur M. Paul FITOUSSI</p> <p>Rav Eric ACKERMANN</p> <p>17h15 : Syn. Beth Yaacov</p> <p>« QUEL EST LE SENS DE NAASSE VENICHMA ? »</p>	<p></p> <p>Cours par Zoom Rav Eric ACKERMANN le lundi 16 février à 20h00 Réunion 981.500.7804 Code CJ78QH</p>	<p>Par Rav Mikhaël Benadmon</p> <p>Dimanche, 9h00 à 10h00 Syn. Maison Juive Dumas Commence ta semaine ParAcha Etude hebdomadaire de la Paracha de la semaine.</p> <p>Mardi à 20h00 Syn. Hekhal Haness ISRAËL: DES TEXTES BIBLIQUES AUX QUESTIONS CONTEMPORAINES.</p>

NOS MEMBRES

Condoléances	A la famille de M. Willy De Botton z'l décédé le 11 février 2026. Il était l'époux de Mme Ester Etty De Botton et le père de Mme Dahlia Pialat-De Botton, de Mme Céline De Botton et de M. Ronny De Botton.
Mazal Tov	A M. David Adler et Mme Juliette Cacheux à l'occasion de leur mariage célébré le dimanche 8 février 2026 à la synagogue de Beth Yaacov.
Kiddouch offert	Par Mme Lina Usigli-Fiss à la mémoire de Mme Elisheva Haya Lisette Barukh z'l bat Rachel à la synagogue Maison Juive Dumas.

Être libre et responsable

La Paracha de Michpatim se termine par les mots célèbres : « **Naasé vénichma** », nous ferons et nous comprendrons qui, selon certains commentateurs, auraient été déclarés par le peuple d'Israël avant la Révélation.

Le Rav Lord Sachs zal déduit que **nous pouvons uniquement comprendre le judaïsme en le faisant, en accomplissant les commandements et en vivant une vie juive**. Au début, il y a l'action. C'est seulement après que surviennent la compréhension et la perspicacité. Il s'agit à la fois d'un signal et d'un argument central. L'esprit occidental moderne a tendance à faire les choses dans le sens contraire. Nous cherchons à comprendre nos engagements avant de nous engager... C'est tout à fait légitime lorsqu'il s'agit de signer un contrat, d'acheter un nouveau portable ou de souscrire un abonnement, mais pas dans le cas d'un engagement existentiel. La seule manière de comprendre le leadership est de diriger. La seule manière de comprendre le mariage est d'être marié. La seule manière de savoir si un certain métier vous convient est de l'exercer pendant un certain temps. Ceux qui font du surplace dans le domaine de l'engagement, qui sont réticents à prendre une décision jusqu'à se trouver en présence de toutes les données, réaliseront finalement qu'ils sont passés à côté de leur vie !

La seule façon de comprendre un mode de vie est de prendre le risque de le vivre. Donc, « **Naassé vénichma** » : nous ferons et, en fin de compte, par une pratique assidue et après avoir été exposés pendant un long moment, nous comprendrons.

Notre texte détermine ce Chabbat les règles de fonctionnement de la société, permettant le **vivre ensemble**. Sur les 53 commandements que contient la Paracha, la majorité concerne les rapports humains. Le premier commandement d'entre eux, concerne l'esclave juif. L'esclavage est l'ultime solution du voleur ou du surendetté, pour pallier aux différents remboursements... La durée maximale est limitée à 6 ans, car les Lois de la Torah ne s'adressent qu'à des êtres libres, autrement dit responsables de leurs actes.

La liberté est une valeur intrinsèque indissociable de la responsabilité et de l'Alliance avec Dieu.

La Torah condamne l'esclave qui ne souhaite pas recouvrer sa liberté après 6 années de labeur, et insiste sur l'importance d'autonomie d'action et de pensée de chacun.

Je ne dois pas être l'esclave du monde qui m'entoure, emprisonné par ses modes... Je ne peux ressembler à ce « battant de porte », balloté dans tous les sens, comme le souligne le Cantique des Cantiques, autour de ses charnières, autour de ses choix de vie... En revanche, je dois être solide comme un mur, symbole de fermeté, sur lequel je peux, ou plutôt, je dois construire mon existence.